



Conseil d'école du 8 juin 2016

Secrétaires de séance : Mesdames LEFLON Nicole, enseignante, et MORTIMER-SCHUTTS Ulrika, parent d'élève.

Etaient présents ce jour : Mme RONNE Véronique, Proviseur du Lycée Français International Marguerite Duras, M. BERTRAND-BOURLAUD Stéphane, directeur de l'école primaire, Président du Conseil d'école ;

PS : FINANCE Jean-François, GS : Mr NGUYEN François, CP : Milles LECAPLAIN Emilie et GAILLOT Chloé, Mr TOCQUEVILLE Laurent, CE1 : Mmes MENARD Aude et ORSSAUD Fanny, Mr GUGENBERGER Jean-Luc, CE2 : Mmes LE THIEN Patricia et GERMAIN Isabelle, CM1 : Mmes DELPIEU Bernadette et JOUANOLOU Fabienne CM2 : Mmes LEFLON Nicole, HULOT Stéphanie et DEGAS Marion, les enseignants ;

Mesdames BALLU Dorothée, BONNEVILLE Sophie, BUI ép. NGUYEN Thi Ngoc Be, GRATIOT Florence, LACLADERE Marie Bénédicte, MANI Sophie, MARANGE Marie, MORTIMER-SCHUTTS Ulrika et TULMETS Emilie, et Messieurs CHATELIN Xavier, MEYER Thomas, NGUYEN David et YEU Mathias, représentants élus des parents d'élèves (Liste UPMD)

Etaient absents excusés ce jour : Mme PONCY Cam, Directeur Administratif et Financier, Mr POVEDA Gérard, enseignant, Mesdames BALLU Dorothée, BUI ép. NGUYEN Thi Ngoc Be et TULMETS Emilie, et Messieurs CABANAT Alain, LE BLAN Amaury et YEU Mathias, représentants élus des parents d'élèves

Etaient absents : Mr ROUSSE Jean-Philippe, Attaché de coopération et d'action culturelle, et Mr NGUYEN David, parent d'élève.

Rappel de l'ordre du jour par le Directeur

1. Préparation de la rentrée scolaire 2016/2017 :

a) Départ et recrutement d'enseignants:

- Parmi nos enseignants contractuels, quittent l'établissement : Mesdames GAILLOT Chloé (classe de CPC), MENARD Aude (classe de CE1B), DEGAS Marion (classes de CM2C), Monsieur POVEDA Gérard (classe de CE2B) et une mention spéciale pour Mme LETHIEN Patricia qui part à la retraite.

Madame le Proviseur informe le Conseil d'école du départ de Monsieur Stéphane Bertrand-Bourlaud, Directeur de l'école Primaire, et souligne son expertise et ses actions durant ses cinq années de présence au LFI M. Duras.

- Le recrutement des Professeurs des Ecoles est en cours et sera achevé avant fin juin. Les postes classes occupés ne sont pas forcément les niveaux de classe libérés par les partants.

b) Structure pédagogique prévisionnelle pour la Rentrée Scolaire 2016

Effectifs : Actuellement, en tenant compte des inscriptions, il est envisagé sur la maternelle : 1 PS, 2 MS et 2 GS (soit une classe de plus, celle fermée l'an dernier).

Effectifs inscrits : 18 PS, 51 MS et 52 GS, soit 121 élèves en Maternelle

Sur l'élémentaire, nous envisageons la structure suivante répartie en 18 classes, soit une classe de moins : 3,5 CP, 3,5 CE1, 3,5 CE2, 4,5 CM1 et 3 CM2.

Effectifs inscrits : 79 CP, 92 CE1, 85 CE2, 120 CM1 et 75 CM2, soit 451 élèves.

Total des inscrits RS 2016 : 572 élèves (562 en septembre 2015)

Affectation des enseignants :

Dans un souci de continuité avant le départ du Directeur, les enseignants restants ne changent pas de niveau.

c) Modification des emplois du temps

L'heure de début de cours, le matin, et celle de fin de cours restent inchangées, fixées respectivement à 8h05 et 14h00. L'accueil en classe de Maternelle commence toujours à 7h50. A la demande des enseignants du Cycle 2, les récréations et temps de pause méridienne sont inversés. C'est-à-dire que les classes de CP et CE1 auront une récréation du matin de 10h05 à 10h25, une pause méridienne de 11h15 à 12h15 afin de raccourcir la durée de l'après déjeuner de 30 minutes, période durant laquelle les élèves de CP et CE1 ont le plus de difficultés à se concentrer.

En conséquence, les classes de CE2, CM1 et CM2 auront leur récréation du matin de 9h40 à 10h et leur pause méridienne de 10h50 à 11h45.

Les horaires de cours des classes maternelles ne changent pas.

2. Questions diverses :

Question sur la communication enseignant/parent :

Q1 – Pour améliorer la communication interclasse, en relai du parent délégué dont le rôle est présenté lors des réunions de rentrée par les enseignants, est-il possible de rajouter sur la feuille de renseignements remplie en début d'année une case : « J'autorise la diffusion de mes coordonnées par le lycée aux autres parents de la classe de mon enfant oui/non » ? Et donc est-il possible que le lycée assure cette diffusion ?

Réponse de Monsieur le Directeur :

Un seul parent délégué a été désigné cette année en début d'année scolaire. Quand un parent délégué est désigné lors de la réunion de rentrée, il reçoit une liste avec les contacts des parents de la classe présents.

Pour plus d'efficacité, il est certainement nécessaire de définir plus précisément son rôle début septembre avec mon successeur. Quant à l'autorisation de diffusion des coordonnées donnée par les parents à l'association des parents d'élèves en début d'année, elle pourrait justifier la communication de la liste des courriels des parents d'une même classe.

Question relative à la vie scolaire :

Q2 – Pouvez-vous nous préciser qui gère les enfants en garderie, pour les maternelles et pour le primaire ? On nous dit que les classes d'âges sont mélangées faute de personnel, ce qui est contraire à votre règlement.

Réponse de Monsieur le Directeur :

Le règlement devra donc changer afin de se mettre en conformité avec une réalité. Le nombre d'enfants encadrés durant le temps de garderie ne peut justifier l'embauche de deux surveillantes, d'autant plus qu'il concerne à majorité les enfants du personnel du Lycée pour lesquels ce service est gratuit.

Questions relatives aux langues :

Q3- Les parents du Conseil d'École relancent l'idée de créer un conseil des langues afin :

- de soulager le Conseil d'École d'un sujet qui ne concerne pas les enseignants statutairement tenus d'être présents
- d'aborder avec les enseignants de langue les difficultés rencontrées et de trouver ensemble : parents/enseignants/direction des solutions aux problèmes récurrents.

Réponse de Monsieur le Directeur :

Un Conseil des Langues concernerait uniquement l'équipe enseignante car il aurait à traiter des questions d'ordre pédagogique. Ce sera à mon successeur et l'équipe enseignante de décider de l'opportunité de le mettre en place l'an prochain, mais j'insiste il ne pourra pas associer des parents qui discuteraient des « difficultés rencontrées » par des enseignants et nous aideraient à « trouver ensemble » des solutions.

Q4 - Problème d'autorité en classe de vietnamien : un des problèmes récurrents qui peut avoir des conséquences graves (enfant turbulent qui se blesse en classe). Quelles solutions satisfaisantes peut-on envisager ? Nous avons évoqué la formation de base des enseignants lors du précédent conseil. Malgré tout une formation en interne peut-elle être mise en place, pour faire bénéficier ces enseignants du savoir de leurs collègues français ? Ou bien peut-on envisager la présence de 2 personnes en classe au lieu d'une, comme cela semble être le cas dans les écoles vietnamiennes ?

Réponse de Monsieur le Directeur :

Ce souci de cours de vietnamien perturbés concerne deux enseignantes actuellement employées en vacation pour remplacer des enseignantes en congé maternité. Elles ont fait l'objet d'un suivi particulier (visites de classe par le Directeur, entretiens professionnels pour corriger leurs pratiques, temps de formation (avec les autres enseignants de langues) encadrés par l'enseignant référent Langues du Lycée, M. Duvocelle, temps de concertations mensuelles qui permettent une transmission des savoirs pédagogiques de leurs collègues et qui ont également pour objectif d'harmoniser les contenus et les progressions des cours, ainsi que les évaluations des élèves). Ce dispositif a permis d'assurer un contenu harmonisé selon les groupes de niveau concernés, mais une chose est sûre et certaine : « enseigner l'autorité » reste le plus difficile.

Autre information : La couverture de la piscine devrait se faire cet été.

La séance est levée à 15h15 après avoir donné la parole à Madame Le Thien Patricia qui prend sa retraite après 22 années de bons et loyaux services à l'école Colette, puis au Lycée Français International M. Duras de Ho Chi Minh Ville.

Les secrétaires de séance :

Mme LEFLON Nicole, enseignante

Le Directeur de l'école primaire :

M. BERTRAND-BOURLAUD Stéphane

Mme MORTIMER-SCHUTTS Ulrika, parent